

**MESSAGERIES MARITIMES ARMOIRE  
BATEAU  
MMAB**  
Sarl au capital de 8 000 Euros  
19 rue Sainte 13001 Marseille

### CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE

La présente convention est établie :

entre

la société **Messageries Maritimes Armoire Bateau**, sarl dont le siège social est situé au 19 rue Sainte 13001 Marseille, représenté par Monsieur Olivier Tourenc, en qualité de gérant

et

Monsieur **Olivier Tourenc**, artiste plasticien, demeurant 19 rue Sainte 13001 Marseille.

Article 1 - Objet de la convention :

---

La **société MMAB** commande à Monsieur **Olivier Tourenc** la création et la réalisation d'une œuvre originale pour la remplacer dans l'exécution du contrat de parrainage établie au Cap-Ferret le 25 juin 2001 et qui la lie avec la société **Cap-Escale** – bar restaurant, sarl, dont le siège social est situé au 4 allée de la jetée 33970 Lège-Cap-Ferret, représenté par Madame **Claire Dessalle**, en sa qualité de gérante.

Article 2 – modalité d'exécution :

---

2.1 - Monsieur **Olivier Tourenc** devra mettre en place son intervention artistique dans les dates et contextes définis en *Préambule* du contrat de parrainage cité dans l'article 1 de la présente convention.

2.2 – les **Messageries Maritimes Armoire Bateau** régleront à Monsieur **Olivier Tourenc** des honoraires fixés à 8000.00 FF ttc après réception d'une note d'auteur

2.3 – Monsieur **Olivier Tourenc** restera propriétaire de l'ensemble des droits attachés à l'œuvre produite dans le cadre de la présente convention. Les **MMAB** devront s'assurer, avant tout usage de représentations ou de traces de l'œuvre de quelques naturelles qu'elles soient, de l'autorisation de Monsieur **Olivier Tourenc** ainsi que de l'acquittement des droits qui s'y reportent.

2.4 – la présente convention est conclue pour l'unique collaboration définie à l'article 1. Toute autre intervention commune devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties manquerait à ses obligations, la présente convention se trouverait résiliée de plein droit au profit du cosignataire.

Fait en deux exemplaires à Marseille le 26 juin 2001

Lu et approuvé  
Pour la société MMAB

lu et approuvé  
Olivier Tourenc